



ELYCOOP - Convocation NUAG - Assemblée Générale - Vendredi 24 juin 2022 Procès-verbal

Ce document dresse le procès-verbal de la réunion "ELYCOOP - Convocation NUAG - Assemblée Générale - Vendredi 24 juin 2022" tenue le 24/06/22 à 09:00 sur Nüag (<https://nuag.fr>).

L'an deux mille vingt et deux et le vingt quatre juin à neuf heures, les sociétaires de la société d'Elycoop, société coopérative de production, société anonyme, à capital variable, se sont réunis sur convocation régulière de la présidence. Pour cette Assemblée Générale d'Elycoop, le Conseil d'Administration a choisi de combiner un vote à distance et une réunion en présentiel le vendredi 24 juin 2022.

L'assemblée est présidée par Monsieur Louis ESTEVE, Président du Conseil d'Administration. Est désigné comme secrétaire de séance Madame Laure MANUEL. Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les sociétaires présents en entrant en séance.

Il constate au vu de la feuille de présence certifiée sincère et véritable, que la majorité requise à la prise de décisions à caractère ordinaire et extraordinaire, étant présente ou représentée à l'Assemblée, celle-ci, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer.

Lors de l'assemblée générale, la présidence a informé les sociétaires de l'annulation de la résolution 10 pour l'admission de Karoline VINCELET au sociétariat. En effet, cette dernière nous a informé de son départ de la coopérative par rupture de son contrat de travail. Par conséquent, elle n'a pas présenté sa candidature au sociétariat. Cet événement est intervenu entre sa candidature au sociétariat annoncé dans l'ordre du jour et quelques jours avant la tenue de l'assemblée. La présidence a donc informé de la caducité de cette résolution.

Pour cette Assemblée générale le Conseil d'Administration a choisi de combiner un vote à distance ouvert à partir de la date du 16 juin 2022 et une réunion en présentiel le vendredi 24 juin 2022. D'ailleurs des sociétaires présents le vendredi 24 juin ont pu exprimer leur vote le jour même via le vote à distance

Le Président du Conseil d'Administration a donc clos les votes le vendredi 24 juin vers 12h30 et a partagé les résultats avec l'Assemblée Générale composée de 35 sociétaires présents sur un total de 87 personnes.

Avec le vote à distance, le décompte des votes exprimés est de 69 à 70 votes suivant les résolutions. C'est le chiffre des votants qui valide les résultats de l'Assemblée Générale du 24 juin 2022.

Le Conseil d'Administration se félicite de la participation au vote favorisée par le vote à distance. Par contre, il est très attaché à garder un équilibre entre cet outil de vote à distance et la rencontre des personnes qui reste indispensable à la coopération et la vie de la communauté.

Ordre du jour (Résolutions abordées)

Résolution 1

PREMIERE RESOLUTION - Delphine DANIOU-BLANC

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Madame Delphine DANIOU-BLANC entrepreneure salariée, domicilié à 01500 Ambronay L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €

Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 2

DEUXIEME RESOLUTION - Julie COULON

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Madame Julie COULON entrepreneure salariée, domicilié à 69003 LYON. L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €

Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 3

TROISIEME RESOLUTION - Aurélie LECLERCQ

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Madame Aurélie LECLERCQ entrepreneure salariée, domicilié à 69250 Curis au Mont d'or L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €

Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 4

QUATRIEME RESOLUTION - Franck DOJAT-BANDIN

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de socié-

taire Monsieur Franck DOJAT-BANDIN entrepreneur salarié, domicilié à 01350 FLAXIEU. L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €

Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 5

CINQUIEME RESOLUTION - Bouchra HARKAT

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Madame Bouchra HARKAT entrepreneure salariée, domiciliée à 69100 Villeurbanne L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €

Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 6

SIXIEME RESOLUTION - Estelle MARTINIERE

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Madame Estelle MARTINIERE entrepreneure salariée, domiciliée à 38210 TULLINS. L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €

Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 7

SEPTIEME RESOLUTION - Audrey PENELLE

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Madame Audrey PENELLE entrepreneure salariée, domiciliée à 69650 Saint Germain au Mont d'Or. L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €

Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 8

HUITIEME RESOLUTION - Souhila RAFFED

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Madame Souhila RAFFED entrepreneure salariée, domiciliée à 69005 LYON. L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €
Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 9

NEUVIEME RESOLUTION - Belkacem SETTOUTI

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Monsieur Belkacem SETTOUTI entrepreneur salarié, domicilié à 69330 Meyzieu L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €
Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 10

DIXIEME RESOLUTION - Karoline VINCELET

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Madame Karoline VINCELET entrepreneure salariée, domiciliée à 69003 Lyon.
L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €
Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 11

ONZIEME RESOLUTION - perte de la qualité de sociétaire des personnes suivantes lors de l'exercice social 2021 clos

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP constate la perte de la qualité de sociétaire des personnes suivantes lors de l'exercice social 2021 clos :

ARNAUD Thierry
BELLOT Anne-Claire
FAHMI Milda
GUERENDEL Sébastien
GUY Nicolas
JACQUET Irène
JACQUOT Hélène
MADJERE Jean-Gaël
NICOLAS Fabienne

PATERLINI Simona

La perte de qualité de sociétaire intervenant avant/ou le 31/12/21, l'assemblée décide de procéder au remboursement du capital social, conformément à nos statuts, à l'issue de cette AG.
Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 12

DOUZIEME RESOLUTION - perte de la qualité de sociétaire des personnes suivantes lors de l'exercice social 2022 en cours

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP constate la perte de la qualité de sociétaire des personnes suivantes lors de l'exercice social 2022 en cours :

DESSABLONS Tony
ESNAULT Laura
NAVARRO Serge
RIBOUILLARD Claire
THEVENET Marlène

La perte de qualité de sociétaire intervenant durant l'exercice social 2022, l'assemblée procédera à l'étude du remboursement du capital social lors de l'approbation des comptes de l'exercice social 2022.
Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 13

TREIZIEME RESOLUTION - Rapport d'activité et de gouvernance du Conseil d'Administration - Rapports du commissaire aux comptes - Rapport d'étape révision coopérative

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP réunie en session ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les dits rapports dans leur ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2021 et le bilan, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés.

Elle prend également acte de la lecture du rapport d'étape de révision coopérative.
Elle donne en outre quitus au conseil d'administration de sa gestion pour le dit exercice.
Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 14

QUATORZIEME RESOLUTION - Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes et de l'absence de convention réglementée

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP prend acte de la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes et de l'absence de convention réglementée relevant de l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce.

Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 15

QUINZIEME RESOLUTION - Répartition du résultat au 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit une somme de 109 280€ ainsi qu'il suit :

- 65% en Réserve légale et fonds de développement : 71 032 euros
- 25% en Réserve de participation (part travail) : 27 320 euros
- 10% Rémunération des actions : 10 928 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons avoir distribué au titre des trois précédents exercices les dividendes suivants :

Exercice 2021 (versé en 2022) : 2,20 € par part sociale
Exercice 2020 (versé en 2021) : 2,12 € par part sociale
Exercice 2019 (versé en 2020) : 2,59 € par part sociale

Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 16

SEIZIEME RESOLUTION - Pouvoirs

L'Assemblée Générale des de sociétaires de la Société ELYCOOP confère tous pouvoirs à Monsieur Jimmy MERCANTE Directeur Général de la société, ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution sera mise aux voix.

Décisions relatives aux résolutions

Résolution 1

PREMIERE RESOLUTION - Delphine DANIOU-BLANC

Sur un total de 69 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 69 voix) ;

68 votants (pour un total de 68 voix) se sont exprimés comme suit :

- 62 voix pour « Pour » ;
- 5 voix pour « Abstention » ;
- 1 voix pour « Contre » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 2

DEUXIEME RESOLUTION - Julie COULON

Sur un total de 69 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 69 voix) ;

69 votants (pour un total de 69 voix) se sont exprimés comme suit :

- 68 voix pour « Pour » ;
- 1 voix pour « Abstention » ;
- 0 voix pour « Contre » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 3

TROISIEME RESOLUTION - Aurélie LECLERCQ

Sur un total de 69 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 69 voix) ;

69 votants (pour un total de 69 voix) se sont exprimés comme suit :

- 69 voix pour « Pour » ;
- 0 voix pour « Contre » ;
- 0 voix pour « Abstention » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 4

QUATRIEME RESOLUTION - Franck DOJAT-BANDIN

Sur un total de 70 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 70 voix) ;

70 votants (pour un total de 70 voix) se sont exprimés comme suit :

- 70 voix pour « Pour » ;
- 0 voix pour « Contre » ;
- 0 voix pour « Abstention » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 5

CINQUIEME RESOLUTION - Bouchra HARKAT

Sur un total de 70 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 70 voix) ;

70 votants (pour un total de 70 voix) se sont exprimés comme suit :

- 69 voix pour « Pour » ;
- 1 voix pour « Abstention » ;
- 0 voix pour « Contre » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 6

SIXIEME RESOLUTION - Estelle MARTINIÈRE

Sur un total de 69 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 69 voix) ;

69 votants (pour un total de 69 voix) se sont exprimés comme suit :

- 69 voix pour « Pour » ;
- 0 voix pour « Contre » ;
- 0 voix pour « Abstention » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 7

SEPTIEME RESOLUTION - Audrey PENELLE

Sur un total de 69 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 69 voix) ;

69 votants (pour un total de 69 voix) se sont exprimés comme suit :

- 69 voix pour « Pour » ;
- 0 voix pour « Contre » ;
- 0 voix pour « Abstention » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 8

HUITIEME RESOLUTION - Souhila RAFFED

Sur un total de 68 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 68 voix) ;

68 votants (pour un total de 68 voix) se sont exprimés comme suit :

- 67 voix pour « Pour » ;
- 1 voix pour « Abstention » ;
- 0 voix pour « Contre » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 9

NEUVIEME RESOLUTION - Belkacem SETTOUTI

Sur un total de 69 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 69 voix) ;

69 votants (pour un total de 69 voix) se sont exprimés comme suit :

- 68 voix pour « Pour » ;
- 1 voix pour « Abstention » ;
- 0 voix pour « Contre » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 10

DIXIEME RESOLUTION - Karoline VINCELET

Comme précisé en préambule de l'assemblée générale, la résolution n°10 concernant la candidature de Madame Karoline VINCELET n'a pas été prise en compte lors de notre Assemblée Générale.

Madame Karoline VINCELET a informé Elycoop de son départ de la coopérative par rupture de son contrat de travail.

Elle n'a donc pas présenté sa candidature au sociétariat

La résolution est donc caduc

Résolution 11

ONZIEME RESOLUTION - perte de la qualité de sociétaire des personnes suivantes lors de l'exercice social 2021 clos

Sur un total de 68 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 68 voix) ;

68 votants (pour un total de 68 voix) se sont exprimés comme suit :

- 68 voix pour « Pour » ;
- 0 voix pour « Contre » ;
- 0 voix pour « Abstention » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 12

DOUZIEME RESOLUTION - perte de la qualité de sociétaire des personnes suivantes lors de l'exercice social 2022 en cours

Sur un total de 68 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 68 voix) ;

68 votants (pour un total de 68 voix) se sont exprimés comme suit :

- 68 voix pour « Pour » ;
- 0 voix pour « Contre » ;
- 0 voix pour « Abstention » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 13

**TREIZIEME RESOLUTION - Rapport d'activité et de gouvernance du Conseil d'Administration -
Rapports du commissaire aux comptes - Rapport d'étape révision coopérative**

Sur un total de 69 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 69 voix) ;

68 votants (pour un total de 68 voix) se sont exprimés comme suit :

- 67 voix pour « Pour » ;
- 1 voix pour « Abstention » ;
- 0 voix pour « Contre » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 14

**QUATORZIEME RESOLUTION - Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes et de
l'absence de convention réglementée**

Sur un total de 67 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 67 voix) ;

66 votants (pour un total de 66 voix) se sont exprimés comme suit :

- 60 voix pour « Pour » ;
- 6 voix pour « Abstention » ;
- 0 voix pour « Contre » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 15

QUINZIEME RESOLUTION - Répartition du résultat au 31 décembre 2021

Sur un total de 69 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 69 voix) ;

68 votants (pour un total de 68 voix) se sont exprimés comme suit :

- 66 voix pour « Pour » ;
- 1 voix pour « Contre » ;
- 1 voix pour « Abstention » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 16

SEIZIEME RESOLUTION - Pouvoirs

Sur un total de 68 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 68 voix) ;

67 votants (pour un total de 67 voix) se sont exprimés comme suit :

- 66 voix pour « Pour » ;
- 1 voix pour « Abstention » ;
- 0 voix pour « Contre » ;

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Conclusion

L'ordre du jour étant levé, la séance est terminée.

Fait en ligne sur Nüag,

Le 13/07/22,

PRÉSIDENT·E : Louis ESTEVE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Louis Esteve', written over a vertical line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laure Manuel', written over a horizontal line.